

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 11/02/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021_22

OBJET : NOUVEAU FORMAT DES REMONTEES ARS AU CCS

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Le présent message MINSANTE vise à préciser et à encadrer les **remontées de données et d'indicateurs des ARS au Centre de crise sanitaire**. **Il annule et remplace le MINSANTE n°2020_174** qui fixait les précédentes modalités de remontée hebdomadaire de données des ARS vers le CCS.

Vous trouverez ci-joint le nouveau modèle de fichier à compléter et à transmettre une fois par semaine **tous les vendredis à 14h** à centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr.

Il comporte 5 onglets :

- Un **premier onglet « Point Sit »** visant à signaler de façon synthétique au CCS les **principaux points d'attention et difficultés rencontrées** pour la région, s'agissant des tensions sur le système de santé, des dispositifs de contact-tracing et de dépistage, des demandes d'appui du niveau national, etc. ;
NB 1 : toutes les demandes d'appui et les difficultés rencontrées sur le volet Logistique - Moyens sanitaires - Ressources médicales critiques doivent être adressées à covid19-log@sante.gouv.fr ;
NB 2 : cet onglet est essentiellement complété de données qualitatives : les indicateurs de l'offre de soins hospitalière, notamment les taux d'occupation des services de réanimation et les données capacitaires, sont à transmettre via l'enquête Solen de la DGOS, tous les mardis et vendredi ; des indicateurs complémentaires (plans blancs, paliers de déprogrammation, transferts infrarégionaux, etc.) sont partagés lors des réunions organisées par la cellule Opérations du CCS et la DGOS avec les ARS dont les régions sont les plus en tension ;
- Un **second onglet « Clusters ES »** portant sur les **clusters à criticité élevée identifiés au sein d'établissements de santé et ayant un impact sur l'offre de soins** (absentéisme, fermetures de services), dus ou non à des variantes du SARS-CoV2. Cet onglet annule et remplace les transmissions actuelles quotidiennes (17h) au CCS et à la DGOS ;
NB 1 : toute situation critique nouvelle de cluster en établissement de santé doit être signalée au fil de l'eau au CCS (centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr) et à la DGOS (matthieu.leclercq@sante.gouv.fr), sans attendre le vendredi suivant ;
- Un **troisième onglet « Variantes »** portant sur les **situations préoccupantes liées aux variantes** du SARS-CoV2. Il s'agit des situations dues à des **clusters de variante** (suspectée ou confirmée), pour lesquelles le nombre de cas confirmés, les facteurs de vulnérabilité des collectivités ou des populations concernées, la présence de cas sévères ou de décès, l'identification d'un risque d'essaimage, etc. amènent à évaluer la criticité comme étant élevée. En complément, les **situations de surincidence rapide et inexpliquée sur le territoire avec la présence suspectée ou confirmée de variante** et faisant l'objet d'investigations complémentaires de l'ARS, doivent également faire l'objet d'un signalement dans cet onglet ;
NB 1 : toute situation préoccupante nouvelle liées aux variantes doit être signalée au fil de l'eau au CCS, sans attendre le vendredi suivant ;

NB 2 : les clusters de criticité élevée en établissement de santé impliquant des variantes doivent être signalés dans l'onglet « Clusters ES » ;

- Un **quatrième onglet « PA-PH »** donnant les indicateurs relatifs aux **dispositifs d'astreinte d'appui sanitaire au secteur médico-social**, pour les EHPAD, les personnes âgées à domicile et les personnes en situation de handicap; NB 1 : la remontée des données de cet onglet est attendue un vendredi sur deux, la première remontée devant être réalisée le 19/02/2021 ;
- Un **cinquième onglet « LAC »** portant sur les **médiateurs de lutte Anti-COVID (LAC)** dans le cadre de la stratégie Tester-Alerter-Protéger. Cette remontée s'inscrit dans la continuité des indications portées par le MINSANTE n°2021_01, relatif à la mise en ligne des modules de formations sur la plateforme de l'EHESP pour la mobilisation des médiateurs LAC. Dans ce cadre, il est demandé aux ARS de transmettre plusieurs **indicateurs relatifs au nombre de formateurs de médiateurs et de médiateurs formés, au nombre d'organismes conventionnés pouvant accueillir des médiateurs LAC et aux nombres de médiateurs LAC déployés**.
- Un **sixième onglet « Chambres mortuaires »**, facultatif, portant sur les tensions observées dans les chambres mortuaires des établissements de santé. Cet onglet doit être complété uniquement en cas de tensions signalées.

A noter que par rapport au précédent format des remontées, deux onglets ne sont plus demandés :

- L'onglet « Protéger » pour lequel les CPAM et les Préfectures ont désormais le soin d'organiser la remontée des indicateurs des visites à domicile des IDEL et l'appui des CTAI ;
- L'onglet « Tests antigéniques » et leur utilisation, les tendances d'utilisation des tests antigéniques étant désormais directement analysées via SIDEPA.

Veuillez noter que ce modèle de fichier de remontées des données et indicateurs des ARS au CCS pourra être amené à évoluer, notamment selon l'évolution de la situation et les attentes des Conseils de Défense sanitaire.

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Pr. Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

Signé